Image not found or type unknown

mariage et divorce non transcrit à Nantes

Par **fleurBleue**, le **06/04/2013** à **11:35**

Bonjour,

j'aimerais trouver des réponses concernant mon cas, et j'espère que vous pourrez m'aider.
Tout d'abord, j'ai effectuer un premier mariage, en Algérie, en Mars 2009, qui s'est terminé par un divorce, prononcé en Janvier 2011, par un tribunal algérien.
Je n'ai jamais jugé utile de transcrire ses actes civiles en France, par ce que j'avais estimé que ça ne concernait uniquement l'Algérie, vu que mon acte de naissance était resté vierge.(je m'aperçois en lisant les forum que je suis dans le pétrin!).

Ensuite, le destin à voulu que je rencontre mon second mari en Algérie, et nous avons décidé de nous marier civilement en mars 2013.
Donc, moi confiante, à mon retour en France, je transmet le dossier de transcription du second mariage, à Nantes.

Sauf qu'il faut savoir que sur l'acte notarié, le divorce est bien noté. J'ai donc aussi envoyé une copie de mon jugement divorce, uniquement dans le sens où je prouve que je suis bien en règle si je puis dire, en Algérie.

Alors, ma question est, peuvent-ils me refuser la transcription à cause de mon premier mariage, non enregistré sur mon état civil ? Que dois-je faire ?

Merci de vos réponses.

Par **Nordine936**, le **21/05/2017** à **11:17**

Bonjour avez vous eu une réponse pour votre question car je suis dans le même cas que vous, pourriez vous me guider?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés